AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_05-DE Regu le 28/10/2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 21 octobre 2025 DELIBERATION n°2025 10 05

MANDATEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR UNE CANDIDATURE COMMUNE A L'APPEL A PROJET 2025 DE LA DRAAF « SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DE NIVEAU 2 »

			`
Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à
En exercice	Présents	Votants	dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de
50	30	39	
Quorum : 26			Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Pascale GRIS - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Catherine MOREAU – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Matthieu CADOT – Philippe BODET (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGE – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD

Présents/Membres suppléants:

Yannick BODAN, Françoise DURRIEU

Absents:

Pascal MAGINOT, David CHAMARD (excusés) Frédérique RAGOT (excusée) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	
Convocation envoyée le : 15 octobre 2025	
Affichage de la convocation le : 15 octobre 2025	

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président

Télétransmission en préfecture le : 7 8 OCT, 2015

nº: 017-200041614-20251021-2025_10_05-DE

Date de publication sur le site Internet :

2 8 OCT. 2025

AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_05-DE Reçu le 28/10/2025

MANDATEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR UNE CANDIDATURE COMMUNE A L'APPEL A PROJET 2025 DE LA DRAAF « SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DE NIVEAU 2 »

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment ses articles 1 et 39 introduisant les projets alimentaires territoriaux (PAT) ;

Vu l'appel à candidature 2025 « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 » de la DRAAF ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un mandataire représentant les partenaires du PAT pour déposer et la candidature du PAT La Rochelle-Aunis-Ré auprès de la DRAAF,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, vice-présidente à la transition énergétique et écologique rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud est engagée dans le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Aunis-Ré (PAT) depuis 2020 aux côtés de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, des Communautés de Communes Aunis Atlantique et de l'Île de Ré, de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 17-79, de Bio Nouvelle-Aquitaine et du Port de Pêche Chef de Baie.

Le Projet Alimentaire Territorial a l'ambition d'accompagner et de promouvoir une alimentation durable et locale. Les partenaires du PAT La Rochelle Aunis Ré se sont notamment donnés pour objectif d'accompagner le changement des habitudes alimentaires des consommateurs du territoire vers une assiette à faibles impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Cette ambition s'est traduite en 2024 et 2025 par la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation visant notamment le public scolaire et les familles des 4 territoires du PAT.

Le COPIL du PAT propose la poursuite de cette stratégie de sensibilisation, à travers les trois actions estimées les plus impactantes et les plus structurantes pour tendre vers une alimentation durable :

- Le Défi "Foyers à Alimentation Positive": accompagner chaque année pendant 6 mois 50 foyers du territoire vers une alimentation durable,
- Le Réseau des fermes accueillantes : former les agriculteurs à l'accueil de scolaires sur leurs fermes et sensibiliser les mangeurs de demain,
- <u>Les chantiers participatifs</u>: rencontrer un agriculteur près de chez soi et partager son quotidien le temps d'une matinée.

Ces actions entrent dans le champ de la convention de partenariat et de répartition financière qui lie les 4 EPCI du PAT.

La CDA de la Rochelle peut donc en porter les dépenses, toucher les subventions, et demander à ses partenaires le remboursement de leur part de reste à charge.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique peut animer et coordonner le projet pour le compte et avec l'appui des 3 autres territoires.

Le budget prévisionnel sur 3 ans de ces actions est de 202 248 €.

Elles pourraient être financées sur 3 ans dans le cadre d'un appel à projet de la DRAAF visant à soutenir la structuration des PAT de niveau 2, pour un montant de 141 573 €.

Le reste à charge pour la Communauté de Communes Aunis Sud serait de 15965,80 € sur 3 ans : 6764,00 € en 2026 puis 4600,90 € en 2027 et autant en 2028.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, propose donc de donner mandat à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour déposer le dossier d'appel à candidature « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » pour les actions d'éducation à l'alimentation durable (Défi Foyers à Alimentation Positive, chantiers participatifs et Réseau des fermes accueillantes).

AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_05-DE Regu le 28/10/2025

<u>Pour mémoire</u>: Le PAT a répondu en 2024 à un précédent AAP de la DRAAF, qui a permis le financement d'une poste dédié à l'accompagnement de la restauration collective, et en particulier scolaire. Une chargée de mission a ainsi été recrutée par la CDA pour les 4 EPCI en août 2025. Elle prendra contact avec tous les restaurants scolaires des communes.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le dépôt par la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle de la candidature du PAT La Rochelle-Aunis-Ré, auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine afin d'obtenir une subvention maximale de 141 573 € sur 3 ans, pour le financement les actions d'éducation à l'alimentation durable (Défi Foyers à Alimentation Positive, chantiers participatifs et Réseau des fermes accueillantes),
- Désigne la CDA de La Rochelle comme mandataire pour déposer ce dossier au nom de tous les partenaires,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, Le 23 octobre 2025

Le secrétaire de spance

Olivier DENECHAUD

Le Présiden

Jean GORIOUX

Délais et vales de recours

La présent de délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et /ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante: www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.